REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4078

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et 2021-2027 - Learning centre la Ruche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant n° 2 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et l'Université Lyon 2

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 28 mars 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Charmot (pouvoir à Mme V. Sarselli), Mme V. Moreira (pouvoir à M. B. Artigny), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Frier).

Absent non excusé : M. P. Cochet.

Commission permanente du 14 avril 2025

Délibération n° CP-2025-4078

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Contrats de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et 2021-2027 - Learning centre la Ruche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant n° 2 à la convention de subvention entre la Métropole de Lyon et l'Université Lyon 2

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 26 mars 2025, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Bron CPER 2ème tranche de requalification du campus Porte des Alpes a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Métropole est le 2ème site d'enseignement supérieur français avec plus de 190 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Par délibération du Conseil n° 2022-1355 du 12 décembre 2022, la Métropole a adopté son 2nd schéma de développement universitaire (SDU), faisant ainsi part de son ambition en matière d'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) à l'horizon 2030.

La Métropole est également un partenaire financier important du volet ESRI des CPER successifs, avec un engagement de :

- 44,66 M€ (hors financement du Centre international de recherche sur le cancer) sur 16 opérations dans le cadre du CPER 2015-2020, pour conforter la structuration du site universitaire lyonnais, renforcer son attractivité sur les filières des sciences de la vie et des cleantech, ainsi que la masse critique en termes de recherche sur les campus Lyon Tech-la Doua et Charles Mérieux, et concourir à la mutualisation des infrastructures entre établissements publics et privés,

- 60,347 M€ sur 26 opérations dans le cadre du CPER 2021-2027, visant à soutenir les projets à impact pour la transformation du territoire (transition écologique, rééquilibrage territorial du développement universitaire), les grands projets de requalification des campus, en particulier la rénovation énergétique de l'immobilier universitaire, et à favoriser le bien-vivre de la communauté universitaire, plus particulièrement celles des étudiants.

La construction du Learning centre la Ruche sur le campus Porte des Alpes figurait à la liste des opérations retenues pour un financement au titre du CPER 2021-2027.

Porté par l'Université Lumière Lyon 2, ce projet est cofinancé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la Métropole. Actuellement en chantier, ce projet nécessite l'attribution d'un financement complémentaire en investissement et l'approbation, par voie de conséquence, d'un avenant n° 2 à la convention de financement de cette opération, signée entre la Métropole et l'Université Lumière Lyon 2 au titre du précédent CPER.

II - Le projet Learning centre la Ruche

1° - Présentation du projet

Situé au cœur de l'Est lyonnais, le campus Porte des Alpes accueille 14 000 étudiants, soit un peu plus de la moitié des effectifs de l'Université Lumière Lyon 2. Ce site a fait l'objet de nombreuses opérations d'aménagement immobilières, initiées lors du CPER 2015-2020 ou du SDU 2010-2020, et poursuivies dans le cadre du CPER 2021-2027.

Dans l'objectif de concilier des enjeux universitaires (renforcement de l'articulation formation/recherche et lien avec le monde économique) et des enjeux territoriaux (ouverture du campus sur la Cité), l'Université a structuré sa stratégie de développement par l'élaboration d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière en 2010 et d'une étude urbaine globale, traduite dans un plan guide adopté en mars 2017. Ce plan guide est en cours d'actualisation.

La réflexion urbaine, définie en lien avec le SDU de la Métropole, a retenu des vocations fortes pour ce site : conforter le campus au carrefour des sciences de l'homme et du territoire, favoriser une meilleure ouverture et intégration du campus sur la ville, inscrire le site dans le paysage et la continuité du grand parc de Parilly-Feuilly, valoriser le site en termes de mobilité et d'espaces publics.

Dans le cadre du CPER 2015-2020 et du dispositif régional de soutien aux campus, d'importants projets immobiliers ont vu le jour, dont la construction de ce centre en remplacement de l'actuelle bibliothèque et la création de 770 logements étudiants sur le campus. Les aménagements des espaces publics ont été réalisés par la Métropole en complément, dans le cadre du SDU.

Par la construction de ce centre, l'Université a souhaité créer un véritable lieu emblématique pour faire rayonner le campus Porte des Alpes. Plusieurs défis sont relevés à travers ce projet : innovation pédagogique, nouveaux modes de travail, coopération avec les milieux économiques, entrepreneuriat étudiant.

2° - Programme initial

Par délibération du Conseil n° 2018-2907 du 9 juillet 2018, la Métropole a attribué une subvention d'équipement d'un montant de 1 M€ à l'Université Lumière Lyon 2 pour le projet de Learning centre, dans le cadre du CPER 2015-2020 (opération requalification du campus Porte des Alpes - 2ème tranche).

En remplacement de l'ancienne bibliothèque devenue inadaptée aux attentes des étudiants, la Ruche sera le lieu où étudiants et chercheurs pourront trouver l'ensemble des biens communs et des ressources partagées de l'Université. Ce nouvel équipement proposera :

- les ressources documentaires de l'Université,
- des espaces de consultation et de travail,
- des ressources matérielles pour les acteurs de la communauté universitaire, notamment le guichet des services numériques,
- les ressources de la cellule pédagogique du supérieur.

Également tourné vers la Cité, le Learning centre accueillera les activités liées à l'entrepreneuriat étudiant et à son accompagnement, le service commun universitaire d'information, d'orientation, d'insertion, des activités de formation tout au long de la vie.

Plus largement, il s'agira d'un lieu ouvert vers des publics diversifiés (lycées, associations, entreprises).

Le programme comprend une surface utile d'environ 8 400 m² (11 800 m² de surface de plancher), répartie sur trois ensembles fonctionnels :

- la plateforme : vaste espace ouvert sur l'extérieur, elle accueille le public et distribue les flux (accueil, ressources documentaires et prêt matériel numérique en libre accès, espaces détente),

- les communs : ensemble d'espaces ressources, ils permettent l'accès aux fonds documentaires, accueillent des activités d'apprentissage et d'auto-formation, d'élaboration de projets, d'innovation pédagogique (salles de lecture, espaces coworking, espaces d'expérimentation pédagogique, espace événementiel de diffusion, restauration, orientation et insertion professionnelle),

- les coulisses : cette partie héberge à la fois les espaces de travail du personnel et le circuit de traitement des ressources physiques et numériques (collections du service commun de la documentation, matériel information stockage).

3° - Évolution du programme et avancement du projet

Le projet a connu une évolution importante : initialement prévue en tranche conditionnelle du projet de restructuration du bâtiment K, également situé sur le campus Porte des Alpes, l'implantation des laboratoires CRPPC (Centre de recherches en psychopathologie et psychologie clinique), EMC (étude des mécanismes cognitifs) et ERIC (entrepôt, représentation, ingénierie des connaissances) a été intégrée dans la programmation du centre afin d'optimiser l'emploi du foncier disponible sur le campus.

Cette évolution a impliqué une augmentation des surfaces à construire de 1 237 m² de surface utile.

Dans ce contexte, par délibération du Conseil n° 2020-4186 du 29 janvier 2020, la Métropole a décidé de réorienter le soutien financier qu'elle entendait apporter à la tranche conditionnelle du bâtiment K, vers le projet de construction du Learning centre, en complément des crédits fléchés au titre du CPER 2015-2020.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université Lumière Lyon 2.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a été notifiée en janvier 2019 et le permis de construire obtenu le 14 décembre 2021.

L'opération est actuellement en phase de chantier, avec une livraison programmée en décembre 2026.

4° - Coût du projet et plan de financement

Le budget de l'opération a connu plusieurs augmentations, en raison des évolutions programmatiques et de la conjoncture économique.

Le plan prévisionnel de financement initial, établi en 2018, était le suivant :

Partenaires financeurs	Opérations source	Montants (en €)
Région AuRA	CPER 2015-2020	7 000 000
	soutien campus	16 100 000
État	CPER 2015-2020	7 000 000
Métropole	CPER 2015-2020	1 000 000
Université Lumière Lyon 2		5 000 000
Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS)/Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)		550 000
Total		**36 650 000**

Suite à l'intégration d'une partie du programme du bâtiment K dans la programmation du Learning centre, le plan de financement prévisionnel de l'opération a évolué comme suit :

Partenaires financeurs	Opérations source	Montants (en €)
Région AuRA	CPER 2015-2020	7 000 000
	soutien campus	16 100 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	830 000
État	CPER 2015-2020	7 000 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	2 270 000
Métropole	CPER 2015-2020	1 000 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	514 285

Partenaires financeurs	Opérations source	Montants (en €)
Université Lumière Lyon 2		6 500 000
CNOUS/CROUS		550 000
Total		**41 764 285**

Par la suite, l'avancement des études et le contexte fortement inflationniste au moment de la passation des marchés de travaux ont conduit l'Université Lumière Lyon 2 à réévaluer le montant total de l'opération à la hausse, incluant à la fois une augmentation du coût des travaux, du montant des prestations intellectuelles ainsi que du mobilier.

Le contexte économique a également conduit le CROUS à se retirer du projet, considérant que le Learning centre nécessitait une offre de restauration complémentaire aux quatre points de restauration du CROUS déjà existants sur le campus.

Enfin, la finalisation de l'opération du bâtiment K a permis de réévaluer les montants effectifs des reliquats pouvant être réaffectés à l'opération Learning centre.

Le budget de l'opération est désormais évalué et stabilisé ainsi :

- études et honoraires : 9,30 M€ TTC,
- coût travaux : 44,96 M€ TTC,
- tolérance et provision pour aléas : 1,23 M€ TTC,
- actualisation/révisions de prix : 2,48 M€ TTC,
- mobilier : 2,4 M€ TTC,

soit un coût total d'opération de 60,37 M€ TTC.

Afin de couvrir le surcoût d'opération, l'Université Lumière Lyon 2 a sollicité l'État et la Métropole pour réviser l'enveloppe de financements prévus au titre du CPER 2021-2027 pour l'opération bâtiments L et V, également projetée par l'Université Lumière Lyon 2 et allouer une part de ces crédits à l'opération Learning centre.

Pour la Métropole, le montant initialement prévu pour financer l'opération bâtiments L et V était de 4 M€. Sur cette somme, il est proposé d'allouer 2,86 M€ à l'opération de construction du Learning centre.

L'État accepte de faire de même et, en complément, l'Université Lumière Lyon 2 mobilise davantage de fonds propres afin de sécuriser l'opération.

Ainsi, le plan de financement de l'opération, tel que présenté au conseil d'administration de l'Université Lumière Lyon 2, est désormais le suivant :

Partenaires financeurs	Opérations source	Montants (en €)
Région AuRA	CPER 2015-2020	7 000 000
	soutien campus	16 100 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	839 409
État	CPER 2015-2020	7 000 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	2 320 757
	réaffectation financement CPER 2021-2027	2 860 000
	plan de relance	654 756
Métropole	CPER 2015-2020	1 000 000
	report financement bâtiment K (CPER 2007-2013)	514 285
	réaffectation financement CPER 2021-2027	2 860 000

Partenaires financeurs	Opérations source	Montants (en €)
Université Lumière Lyon 2		19 102 727
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse		122 167
Total		**60 374 101**

Il est donc proposé d'approuver :

- la réaffectation de crédits, initialement prévus par la Métropole à l'opération bâtiments L et V du CPER 2021-2027, à l'opération Learning centre la Ruche, pour un montant de 2 860 000 €,
- l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant équivalent à l'Université Lumière Lyon 2, maître d'ouvrage de l'opération,
- l'avenant n° 2 à la convention signée entre la Métropole et l'Université Lumière Lyon 2, en date du 5 décembre 2018, relative au financement attribué par la Métropole à cette opération, tel que joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 2 860 000 € au profit de l'Université Lumière Lyon 2 pour le projet de construction du Learning centre la Ruche,

b) - l'avenant n° 2 à la convention de subvention conclue entre la Métropole et l'Université Lumière Lyon 2 relative au financement de l'opération Learning centre dans le cadre du CPER 2015-2020, formalisant l'évolution du plan de financement de l'opération et définissant les modalités de versement de la subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant de 2 860 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 450 000 € en 2025,
- 1 540 000 € en 2026,
- 870 000 € en 2027,

sur l'opération n°0P03O5587.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 4 374 285 € en dépenses du budget principal.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 2 860 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitre 204 - opération n° 0P03O5587.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 15 avril 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250414-333698-DE-1-1
Date de télétransmission : 15 avril 2025
Date de réception préfecture : 15 avril 2025